



BAREME DES HONORAIRES SERENITY FRANCE

Chaque mandataire est indépendant et peut fixer son propre barème d'honoraires (disponible dans son espace personnel, sur le site serenityimmobilier.fr).
Si le mandataire n'applique pas son propre barème, il s'engage à respecter le barème ci-dessous

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
De 1 € à 60 000 €	5 000 €
De 60 001 à 80 000 €	6 000 €
De 80 001 à 100 000 €	7 000 €
De 100 001 à 150 000 €	8 000 €
De 150 001 à 200 000 €	9 000 €
De 200 001 à 250 000 €	10 000 €
De 250 001 à 300 000 €	12 000 €
Au-delà de 300 000 €	5 %

Les honoraires de négociation sont :

- A la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente « commission vendeur »
- A la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de vente « commission acquéreur »